

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
19
D24 03 18-01

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Nathalie HALTER donne procuration à Pierre SCHWARTZ jusqu'à son arrivée
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Absent excusé sans procuration

Cédric SCHAULY jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Modification de la convention constitutive du Groupement de commandes Ouvert et Pérenne (GOP)

Poursuivant des objectifs de mutualisation, d'économie d'échelle et de mise en commun des expertises, la convention constitutive du Groupement de commandes Ouvert et Pérenne adoptée en 2017 et mise à jour en 2022, regroupe diverses entités publiques du territoire alsacien, parmi lesquelles :

- l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que l'ensemble de ses communes membres, notamment la Ville de Strasbourg,

- la Collectivité européenne d'Alsace et ses collèges,
- le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle (SDEA),
- le SIS du Bas-Rhin,
- le SIS du Haut-Rhin,
- l'Œuvre Notre Dame,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg,
- l'école Européenne de Strasbourg,
- la Haute école des Arts du Rhin,
- l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Depuis 2017, ce sont plusieurs dizaines d'appels d'offres qui ont été lancés et ont permis d'importants gains dans de multiples domaines (électricité, gaz, fournitures administratives, luminaires d'éclairage public, carburants etc...).

Il est proposé d'apporter quelques évolutions mineures à la convention constitutive du groupement, parmi lesquelles :

- **L'intégration d'un nouveau membre** : la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité Européenne d'Alsace
- **L'évolution de l'article de la convention relatif aux modalités d'adhésion de nouveaux membres** :

" L'adhésion de nouveaux membres est possible dès lors qu'ils ont adoptés les termes de la présente convention par délibération de leurs assemblées délibérantes, sous réserve de l'accord express des collectivités à l'initiative du présent groupement de commandes à savoir :

- *Eurométropole de Strasbourg ;*
- *Ville de Strasbourg ;*
- *Collectivité Européenne d'Alsace ;*
- *Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin ;*
- *Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin ;*
- *Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle.*

Cet accord se matérialise par un courrier simple adressé au SIS du Bas-Rhin en charge du secrétariat de la présente convention de groupement de commandes.

L'assemblée délibérante de chaque membre pourra prendre connaissance des demandes d'adhésion des nouveaux membres notamment à l'occasion du bilan annuel. "

- **L'évolution des modalités de sortie d'un des membres du groupement :**

"Les membres du groupement peuvent se retirer de celui-ci par courrier simple adressé aux collectivités à l'initiative du présent groupement de commandes.

Toutefois, la sortie d'un membre ne pourra avoir lieu, plus particulièrement lorsque ledit membre participe à l'exécution d'un marché public, qu'à la condition expresse d'avoir respecté les obligations contractuelles qui sont les siennes."

- **L'évolution de l'annexe 1 relative à la liste des domaines d'achat couverts par le groupement.**

Deux nouvelles familles d'achat sont ajoutées : l'une relative aux services de restauration collective et l'autre relative aux services de traiteur.

- **Les modalités d'évolution de cette annexe 1 relative aux familles d'achat sont également modifiées :**

"Les achats, portés prioritairement par le présent groupement de commandes, concerneront notamment les familles listées en annexe 1.

L'intégration de nouvelles familles se fera par délibérations concordantes des membres du présent groupement de commandes"

- **Les modalités dans lesquelles les membres pourront proposer à leurs assemblées délibérantes respectives un bilan des travaux engagés dans le cadre de la convention :**

"Le bilan fera l'objet d'un travail collaboratif du groupe de coordination et sera mis à disposition de chaque membre de la convention.

Les membres pourront présenter le bilan des marchés issus du présent groupement de commandes et des perspectives d'avenir à leur assemblée délibérante ou toute autre instance compétente en matière de commande publique."

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** les modifications de la convention de Groupement Ouvert et Pérenne (GOP) telles que décrites dans le rapport,
- **Autorise** le Maire ou son-sa représentant-e à signer et exécuter la nouvelle version de la convention de Groupement de commandes Ouvert et Pérenne jointe.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER



Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

19

D24 03 18-02

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Étaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Nathalie HALTER donne procuration à Pierre SCHWARTZ jusqu'à son arrivée
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Absent excusé sans procuration

Cédric SCHAULY jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Budget principal : Lecture et approbation du Compte de Gestion 2023

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à approuver le Compte de Gestion 2023 établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne en constatant sa conformité avec le Compte Administratif 2023 établi par M. le Maire en sa qualité d'ordonnateur.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable public assignataire à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

- Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable public assignataire,
- Vu le Budget Primitif et le budget supplémentaire 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- Après s'être assuré que le comptable public assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures au cours de l'exercice passé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023 établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vu le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mars 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT la régularité de ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le Compte de Gestion 2023 établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER

Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

20

D24 03 18-03

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Nathalie HALTER donne procuration à Pierre SCHWARTZ jusqu'à son arrivée
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Budget principal : Lecture et approbation du Compte Administratif 2023

La lecture du Compte Administratif permet de comparer l'exécution budgétaire réelle avec les prévisions votées lors des Budgets Primitifs et supplémentaires 2023 ainsi que des décisions modificatives et de déterminer le résultat de l'exercice avec et sans les reports.

Les principales caractéristiques du Compte Administratif 2023 sont les suivantes :

1. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 ont été de 6 282 573 € contre 5 638 328 € en 2022, soit une augmentation de plus de 11%.

Cette hausse des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par l'explosion des prix de l'énergie (électricité + 160 608 €, gaz + 274 035 €) dans un contexte inflationniste qui impacte particulièrement les collectivités.

Les crédits ouverts par le Conseil Municipal étaient de 6 560 000 €, ce qui amène à un taux d'exécution de 96 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cela démontre que le budget a été construit de manière réaliste et que les crédits votés par le Conseil Municipal ont bien été exécutés.

Dans le détail, les réalisations, chapitre par chapitre sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Crédits 23	CA 23	Taux d'exécution
Chap 011	Charges à caractère général	3 000 000 €	2 786 864 €	93%
Chap 012	Dépenses de personnel	2 900 000 €	2 871 000 €	99%
Chap 014	Atténuation de produits	68 000 €	59 845 €	88%
Chap 65	Autres charges de gestion courante	500 000 €	493 484 €	99%
TOTAL des dépenses de gestion courante		6 468 000 €	6 211 193 €	96%
Chap 66	Charges financières	75 000 €	55 561 €	74%
Chap 67	Charges exceptionnelles	10 000 €	8 885 €	89%
Chap 68	Dotations aux provisions et dépréciations	7 000 €	6 933 €	99%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 560 000 €	6 282 573 €	96%
Chap 023	Virement de la section de fonct			
Chap 042	Opérations d'ordres	373 625 €	352 054 €	94%
TOTAL des dépenses d'ordre de fonctionnement		373 625 €	352 054 €	94%
Déficit de fonctionnement reporté de N-1				
TOTAL		6 933 625,00 €	6 634 627,06 €	96%

2. Les recettes réelles de fonctionnement

Contrairement aux dépenses, les recettes autorisées lors du vote du Budget Primitif ne sont pas limitativement accordées et peuvent dépasser les montants budgétaires prévisionnels votés. La réalisation des recettes réelles de fonctionnement atteint 7 450 606 € soit 108 % des recettes prévues en 2023.

Cette hausse importante des recettes a plusieurs facteurs :

- Une bonne dynamique des recettes fiscales du chapitre 73,
- La hausse de la participation de plusieurs dotations du chapitre 74 (participation de l'Etat notamment),
- L'augmentation du produit des services (chapitre 70).

Dans le détail, les réalisations, chapitre par chapitre sont les suivantes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Crédits 23	CA 23	Taux d'exécution
Chap 013	Atténuation de charges	8 000 €	27 433 €	343%
Chap 70	Produits services domaine & ventes	92 000 €	223 433 €	243%
Chap 73	Impôts et taxes	5 730 000 €	5 936 832 €	104%
Chap 74	Dotations, subventions et participat.	900 000 €	1 077 340 €	120%
Chap 75	Autres produits de gestion courante	130 000 €	148 576 €	114%
TOTAL des recettes de gestion courante		6 860 000 €	7 413 613 €	108%
Chap 76	Produits financiers		3 €	
Chap 77	Produits exceptionnels	48 625 €	36 990 €	76%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 908 625 €	7 450 606 €	108%
Chap 042	Opérations d'ordres	25 000 €		
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		25 000 €	0 €	
Excédent de fonctionnement reporté de N-1				
TOTAL		6 933 625,00 €	7 450 606,25 €	107%

3. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2023 ont concerné majoritairement les frais de maîtrise d'œuvre et de travaux pour l'extension de la mairie, projet phare du mandat.

Dans le détail, les montants des principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 concernent :

- 1 736 000 € pour les travaux et les frais de maîtrise d'œuvre en lien avec l'extension de la mairie (y compris les avances versées au chapitre 23),
- 182 000 € pour divers travaux d'amélioration de l'éclairage public,
- 149 000 € pour l'amélioration du confort thermique de l'espace culturel,
- 130 000 € pour la rénovation d'une partie de la toiture du gymnase,
- 74 000 € de travaux divers dans les écoles,
- 70 000 € pour l'enfouissement souterrain des réseaux télécoms.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Crédits 23	CA 23	Taux d'exécution
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves			
Chap 16	Remboursement capital de la dette	385 000 €	345 679 €	90%
Chap 20	Immobilisations incorporelles	50 000 €	17 773 €	36%
Chap 204	Subventions d'équipements versées	150 000 €	71 265 €	48%
Chap 21	Immobilisations corporelles	4 685 919 €	2 629 142 €	56%
Chap 23	Immobilisations en cours	190 000 €	183 273 €	96%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 460 919 €	3 247 131 €	59%
Chap 040	Opérations d'ordres	25 000 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		25 000 €	- €	
Déficit d'investissement reporté de N-1			 	
TOTAL		5 485 918,61 €	3 247 131,38 €	59%

4. Les recettes réelles d'investissement

La réalisation des recettes réelles d'investissement atteint 96 % de la prévision budgétaire.

Les principales recettes perçues sont :

- 50 000 € de taxe d'aménagement,
- 543 000 € de récupération de la TVA sur les dépenses d'investissements de 2020,
- 916 000 € d'excédents de fonctionnement 2022 capitalisés.

Par ailleurs, la Commune a perçu des versements de la part de ses partenaires pour les différents projets d'investissement qu'elle a engagés.

- 240 000 € de la part de la Région Grand Est pour la mise en œuvre de la chaufferie biomasse dans le secteur des écoles dans le cadre du MGPE,
- 90 000 € de la part de l'Etat, soit un acompte de 30% à valoir sur la subvention totale de 300 000 €, pour l'extension de la mairie,
- 42 800 € de la part de l'ADEME pour la mise en œuvre d'une pompe à chaleur pour alimenter le stade Waldeck.

Dans le détail, les réalisations, chapitre par chapitre sont les suivantes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Crédits 23	CA 23	Taux d'exécution
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	608 653 €	593 804 €	98%
Compte 1068	Excédents fonct capitalisés	916 358 €	916 358 €	100%
Chap 13	Subventions d'investissements reçues	568 362 €	386 414 €	68%
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000 €	3 000 000 €	100%
Chap 23	Immobilisations en cours			
Chap 24	Produit de cession d'immobilisations	3 625 €	€	0%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 089 748 €	4 896 577 €	96%
Chap 021	Virement de la section de fonct	€		
Chap 040	Opérations d'ordres	373 625 €	352 054 €	94%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		373 625 €	352 054 €	94%
Excédent d'investissement reporté de N-1		22 545 €		
TOTAL		5 485 918,61 €	5 248 631 €	96%

5. Résultats de l'exercice

La balance générale de l'exercice 2023 se présente ainsi :

		CA 2023		
		DEPENSES	RECETTES	Solde de l'année
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	6 634 627,06	7 450 606,25	815 979,19
	Section d'investissement	3 247 131,33	5 248 630,90	2 001 499,57

		DEPENSES	RECETTES	Solde cumulé avec reports 2022
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en fonctionnement (002)			815 979,19
	Report en investissement (001)		22 545,31	2 024 044,88

TOTAL (réalisations + reports)	9 881 758,39	12 721 782,46
RESULTAT CUMULE (hors RAR)	2 840 024,07	

RAR A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	192 740,22	
	TOTAL des RAR à reporter en N+1	192 740,22	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 634 627,06	7 450 606,25
	Section d'investissement	3 439 871,55	5 271 176,21
	TOTAL CUMULE	10 074 498,61	12 721 782,46
RESULTAT CUMULE (avec RAR)	2 647 283,85		

Le résultat cumulé hors restes à réaliser de l'exercice 2023 est de 2 840 024,07 €.

Le résultat cumulé avec les restes à réaliser est de 2 647 283,85 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mars 2024,

CONSIDERANT le rapport d'exécution du Compte Administratif 2023,

Sous la présidence de M. SCHWARTZ, M. PFRIMMER ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER

Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

20

D24 03 18-04

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Nathalie HALTER donne procuration à Pierre SCHWARTZ jusqu'à son arrivée
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Budget principal : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2023 conformément aux dispositions réglementaires prévues par la nomenclature comptable.

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif 2023 qui présente un résultat de clôture cumulé hors RAR de 2 840 024,07 € décomposé ainsi :

- Un excédent de fonctionnement de 815 979,19 €,
- Un excédent d'investissement de 2 024 044,88 €.

Il est rappelé que le résultat d'investissement se reporte automatiquement en section d'investissement au budget suivant et que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation.

VU la nomenclature M57,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mars 2024,

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** l'affectation des résultats 2023 au budget supplémentaire comme ci-dessous :
 - ✓ 2 024 044,88 € en excédent d'investissement au compte R001 "excédent d'investissement reporté",
 - ✓ 815 979,19 € en recettes d'investissement au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé".

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER

Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

20

D24 03 18-05

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaients absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Nathalie HALTER donne procuration à Pierre SCHWARTZ jusqu'à son arrivée
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Budget Annexe Lotissement « Le Muehlbaechel » : Lecture et approbation du Compte de Gestion 2023

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à approuver le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe « Lotissement communal : le Muehlbaechel ». Ce Compte de Gestion a été établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne en constatant sa conformité avec le Compte Administratif 2023 établi par le Maire en sa qualité d'ordonnateur.

Il est précisé au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public assignataire à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

- VU le Compte de Gestion dressé par le comptable public assignataire,
- VU le Budget Primitif 2023 et le Budget Supplémentaire 2023,
- VU les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- Après s'être assuré que le comptable public assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures au cours de l'exercice passé,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe « lotissement communal : le Muehlbaechel » établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VU le Compte de Gestion 2023 du budget « lotissement communal : le Muehlbaechel » joint en annexe,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mars 2024,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT la régularité de ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe « lotissement communal : le Muehlbaechel » établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER



Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

20

D24 03 18-06

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Nathalie HALTER donne procuration à Pierre SCHWARTZ jusqu'à son arrivée
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Budget annexe Lotissement « Le Muehlbaechel » : Lecture et approbation du Compte Administratif 2023

L'exécution comptable du Budget Annexe du lotissement communal « Le Muehlbaechel » 2023 se résume ainsi :

La lecture du Compte Administratif du lotissement communal « Le Muehlbaechel » indique un résultat de clôture excédentaire de 51 891,93 €.

Il n'y a pas de « reste à réaliser » pour l'exercice 2023.

		CA 2023		
		DEPENSES	RECETTES	Solde de l'année
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	479 970,40	513 928,40	33 958,00
	Section d'investissement	479 970,40	401 754,80	-78 215,60
		DEPENSES	RECETTES	Solde cumulé avec reports N-1
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en fonctionnement (002)	5 247,57		28 710,43
	Report en investissement (001)		101 397,10	23 181,50
TOTAL (réalisations + reports)		965 188,37	1 017 080,30	51 891,93
RAR A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL des RAR à reporter en N+1	0,00	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	485 217,97	513 928,40	
	Section d'investissement	479 970,40	503 151,90	
	TOTAL CUMULE	965 188,37	1 017 080,30	51 891,93

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 du lotissement communal « le Muehlbaechel » tel que présenté ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mars 2024,

CONSIDERANT le rapport d'exécution du Compte Administratif 2023,

Sous la présidence de M. SCHWARTZ, M. PFRIMMER ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2023 du lotissement communal « Le Muehlbaechel ».

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Denis SCHAEFFER




Le Maire,

Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

21

D24 03 18-07

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Étaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Budget annexe Lotissement « Le Muehlbaechel » : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2023 du Budget Annexe du lotissement communal « le Muehlbaechel » conformément aux dispositions réglementaires prévues par la nomenclature comptable M57.

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif 2023,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 28 710,43 €,
- un excédent d'investissement de 23 181,50 €,

Il est rappelé que le résultat d'investissement se reporte automatiquement en section d'investissement au budget suivant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2023 au Budget supplémentaire 2024 comme ci-dessous :

- ✓ 23 181,50 € en excédents d'investissement au compte R001 « excédent d'investissement reporté »,
- ✓ 28 710,43 € en excédent de fonctionnement au compte R002.

VU la nomenclature M57,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mars 2024,

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023 comme indiqué ci-dessus.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER

Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

21

D24 03 18-08

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Dons au CCAS

Dans le cadre de sa politique en faveur des séniors, la Commune offre depuis très longtemps un repas aux aînés de plus de 75 ans.

Pendant le COVID, ce repas a été remplacé par une corbeille gourmande livrée à domicile. Depuis l'an dernier, 3 choix sont proposés à nos séniors :

- Participer au repas,
- Opter pour un colis gourmand,
- Renoncer à ces 2 possibilités et faire un don au CCAS d'une contre-valeur de 30 € par personne.

72 Fédinois ont souscrits à cette dernière proposition et ont renoncé au bénéfice de leur moment festif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 2 160 € (72 x 30 €) au CCAS.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 5 mars 2024,

CONSIDERANT l'élan de générosité de nombreux Fédinois qu'il convient de matérialiser vers le CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Verse** une subvention de 2 160 € au CCAS.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER

Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
21
D24 03 18-09

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Demande de subvention pour la participation au championnat du Monde de Cheerleading

Dans le cadre de l'année du sport, la Commune souhaite pouvoir accompagner des sportifs locaux pour leur permettre de vivre leur passion, particulièrement en cette année 2024 où les Jeux Olympiques se tiennent à Paris.

2 Fédinoises pratiquant le cheerleading à haut niveau sollicitent l'aide de la commune pour financer une partie des frais importants nécessaires pour participer au championnat du Monde qui se tient à Orlando aux Etats-Unis.

Ainsi, il est proposé d'accompagner Mme Camille SCHERER et Mme Claire CHARLIER à hauteur de 800 € chacune.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mars 2024,

CONSIDERANT les demandes d'aide formulées par Mme Camille SCHERER et Mme Claire CHARLIER et pour participer au championnat du monde de Cheerleading,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 non-participation

- **Verse** une subvention de 800 € à chacune d'entre elles.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER



Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

21

D24 03 18-10

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Actualisation plan de financement du fond vert

Le plan de financement du projet d'extension et de rénovation de la mairie avec l'aménagement des espaces extérieurs a été approuvé par délibération du 13 juin 2022. Cette délibération a également autorisé le Maire à déposer des demandes de soutien financier auprès de nos partenaires habituels dont l'Etat.

A ce titre, un dossier de DETR a été déposé en 2022 pour l'ensemble du projet. Après analyse, les services préfectoraux ont invité la Commune à déposer un projet au titre de la phase 1 « extension de l'hôtel de ville » pour laquelle une somme de 300 000 € a été obtenue puis une phase 2 « rénovation énergétique de la mairie et réaménagement des espaces extérieurs ».

Dans l'intervalle, la forte inflation a fait augmenter le coût du projet par rapport au montant estimé en 2022.

Il est donc proposé aujourd'hui d'adopter un plan de financement actualisé d'un montant de **2 396 894,60 € HT** pour la phase 2 dont vous trouverez le détail annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mars 2024,

CONSIDERANT la forte inflation qui a augmenté le besoin de financement de la phase 2 de rénovation de la mairie et d'aménagement des extérieurs,

CONSIDERANT le dossier de subvention « Fonds vert » auquel la commune de Vendenheim peut prétendre pour son projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Adopte** le plan de financement joint en annexe équilibré à **2 396 894,60 € HT**.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER

Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

21

D24 03 18-11

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Politique tarifaire

Aujourd'hui, il est proposé d'actualiser certains tarifs en lien avec les fêtes et animations organisées par la commune.

Les autres tarifs votés en 2023 restent inchangés.

Il est demandé au Conseil d'approuver les nouveaux tarifs précisés en annexe de la présente délibération.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales fixent librement le tarif de leurs services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention,

- **décide d'actualiser les tarifs et de les fixer dans les conditions précisées dans la pièce annexe à la présente délibération.**

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER



Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

21

D24 03 18-12

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Autorisation donnée à M. le Maire pour déposer un permis d'aménager pour la réalisation du lotissement communal « Le Muehlbaechel »

La Commune est engagée depuis 2016 dans la création d'un lotissement communal sur les terrains situés à l'arrière du CIC entre le chemin du Ruisseau et le 4, rue du Général Leclerc.

Les objectifs inhérents à cette opération sont les suivants :

- Développer l'offre de logements à destination des personnes âgées (besoin formulé par la population pour la construction d'une Résidence Séniors),
- Développer un habitat diversifié adapté aux évolutions démographiques (difficultés à loger de jeunes couples),
- Répondre aux besoins en logements aidés (déficit important sur le territoire communal ayant induit la carence de la Commune),
- Améliorer l'offre de stationnement pour les commerces du centre bourg,
- Améliorer le maillage des cheminements piétonniers et les circulations douces en intégrant le projet dans le plan global d'amélioration des déplacements à l'échelle de la Commune (création de cheminement entre la rue Matter et la rue du Général Leclerc),
- Intégrer la préservation des zones inondables dans le développement de l'espace urbain et participer à la mise en valeur du Muehlbaechel.

Au niveau foncier, les négociations amiables ont permis d'acquérir la quasi-totalité des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Les recherches ont également permis de mettre en exergue 4 parcelles présentant les caractéristiques de biens dits « sans maîtres ». Ces parcelles ont fait l'objet d'une procédure spécifique ayant abouti à leur intégration dans le domaine privé de la Commune.

Une procédure de DUP a été mise en œuvre pour l'acquisition de la parcelle 365, section 9. Cette procédure a abouti à une ordonnance d'expropriation le 02 juin 2023.

Au regard de la situation foncière, M. le Maire peut procéder au dépôt du permis d'aménager.

En parallèle des acquisitions foncières, les études ont permis de préciser le programme de logements à réaliser, à savoir une résidence séniors de 30 logements et un programme complémentaires sur un ténement foncier de l'ordre de 18 ares pouvant prendre la forme de logements individuels, intermédiaires ou collectifs.

La réalisation des lotissements qui prévoient la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots destinés à être bâtis et propres au lotissement doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager.

Aussi, il y a lieu à autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer et déposer l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.421-19 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT le projet de lotissement communal « Le Muehlbaechel »,

CONSIDERANT que la réalisation des lotissements qui prévoient la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots destinés à être bâtis et propres au lotissement doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer et à déposer le permis d'aménager nécessaire à la réalisation du lotissement « Le Muehlbaechel »

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER

Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

21

D24 03 18-13

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Régularisations foncières – Cession par la Commune de parcelles relevant de la compétence de l'Eurométropole en matière de voirie

L'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que : « La métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

(...) création, aménagement et entretien de voirie

(...) parcs et aires de stationnement

(...) création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires (...) ».

Un travail foncier approfondi a permis d'établir une liste de parcelles restées inscrites au Livre Foncier au nom de la commune de Vendenheim, mais relevant de la compétence de l'Eurométropole en matière de voirie.

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-5 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession à l'Eurométropole des emprises foncières concernées sans paiement de prix.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

VU les articles L5215-28, L.5217-1, L.5217-2, L.5217-4 et L.5217-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le transfert de propriété de la commune de Vendenheim à l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de l'Eurométropole, des parcelles suivantes relevant de la compétence de l'Eurométropole en matière de voirie : (voir plan joint)

Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Surface (ares)
7	286/19	RUE DU GENERAL DE GAULLE	0,04
39	425/149	CHEMIN RURAL	2,55
39	435/6	17 RUE BERLIOZ	0,25
46	1016/48	SCHIESSAECKER	0,36
46	1029/48	SCHIESSAECKER	13,02
46	1031/48	SCHIESSAECKER	19,28
46	912	SCHIESSAECKER	0,12
46	1211/o.54	RUE DU VIGNOBLE	2,88

- **Autorise M.** le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la présente délibération.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER



Philippe PERIMMER

A blue ink signature of Philippe Perimmer.

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

21

D24 03 18-14

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaients absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Nouvelles dénominations de lieux sans noms

M. le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que certains lieux de la Commune ne portent pas de dénomination, il est proposé au Conseil Municipal les dénominations suivantes :

ENDROITS	PROPOSITIONS
1. Parking route de Berstett	Parking du Moulin
2. Espace vert au carrefour rue de Lampertheim- rue du Cheval Noir	Place du Cheval Noir
3. Parking angle rue Leclerc - rue du Lavoir / parking du Lavoir	Parking du Lavoir
4. Placette rue de la Cité devant le verger de l'école	Square des Ecoliers
5. Placette du Temple	Square du Temple

Le changement de dénomination sera porté à la connaissance du public par la mise en place de plaques de rue implantées sur les lieux et par tout autre moyen de communication approprié.

Ce changement sera également communiqué au centre des impôts fonciers, aux services du cadastre et à tous les autres services publics concernés.

Vu les articles L2121-29 et L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que certains lieux de la Commune ne portent pas de dénomination,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la Commune,

CONSIDERANT la dénomination proposée au Conseil Municipal et annexée à la présente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'adopter les noms attribués aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune selon la liste ci-dessus,
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER



Philippe FRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

21

D24 03 18-15

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Adhésion à la politique alsacienne du XXI^{ème} siècle de la Collectivité Européenne d'Alsace

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa Politique Maison Alsacienne du XXI^{ème} siècle, la Collectivité Européenne d'Alsace a lancé, au 1^{er} janvier 2024 le Fond de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Cette démarche prend le relai de la précédente convention-cadre du Dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial à la laquelle la Commune avait adhéré par délibération du 20 septembre 2019.

L'adhésion de la commune de Vendenheim à la démarche de la Collectivité Européenne d'Alsace permet un soutien plus fort des projets sur son territoire en portant le plafond de subvention à 30 000 € par bâtiment pour les projets éligibles.

Le cofinancement des projets par la Commune est basé sur un pourcentage en fonction de son taux modulé.

Le taux modulé de la commune de Vendenheim est de 23%, **la participation complémentaire versée par la Commune sera par conséquent de 10% de la subvention attribuée par la Collectivité Européenne d'Alsace.**

VU la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du XXI^e siècle du 19 juin 2023 ;

VU le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité Européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace du 13 novembre 2023 ;

VU la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur le territoire de la commune de Vendenheim soutenu par la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du **Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel,**
- **Adopte** la convention- cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité Européenne d'Alsace, et ses partenaires le CAUE Alsace et le PNRVN,
- **S'engage** à appliquer le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- **Décide** la mise en place d'une aide financière de la commune Vendenheim selon les conditions prévues dans la convention-cadre.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER



Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

21

D24 03 18-16

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 8 mars 2024

Séance 18 mars 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT – Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT– Christine HEPP - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration

Guy JUNG donne procuration à Philippe PFRIMMER
Véronique ESCHBACH donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL
Christophe CHARLIER donne procuration à Claudine WEBER
Anne DEMELT donne procuration à Monique SIFFERT
Thierry NOVAIS donne procuration à Christine HEPP
Caroline KIM donne procuration à Valérie MUSSO
Lionel BRECKLE donne procuration à Michel DENEUX
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Cathie GNEITING

Secrétaire de séance : Denis SCHAEFFER

Projets de l'Eurométropole sur l'espace public : avis sur le programme 2024

Le programme 2024 voirie (y compris l'entretien significatif), plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, a été établi après une phase d'instruction et de concertation avec l'ensemble des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg a été délibéré en date du 9 février 2024.

Pour Vendenheim, les opérations du programme 2024, qui représentent un total de 2 070 000 €, sont détaillées en pièce jointe.

Conformément à l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux projets sur l'espace public du programme 2024 concernant la commune de Vendenheim.

Cette délibération complète la délibération du 20 novembre 2023 pour les projets suivants :

- Rue Jean Holweg (tronçon entre la rue Jeanne d'Arc et la rue Voltaire) : réfection du réseau d'eau : 240 000 €,
- Rue Charles Gounod (tronçon entre la rue de la Gare et la rue Lamartine) – réfection du réseau d'assainissement : 40 000 €,
- Accès au lotissement Muehlbaechel : 200 000 €,
- Réaménagement du carrefour Perdrix / route de Strasbourg : 30 000 €,
- Pôle d'échange multimodal de Vendenheim : 1 250 000 €,
- Pont tournant – rue Lignée : 190 000 €.

Les autres projets visés par la délibération du 20 novembre 2023 restent inscrits au programme 2024 selon les montants prévisionnels délibérés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le tableau détaillant la liste des opérations du programme 2024 pour la commune de Vendenheim,

Vu l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** aux projets sur l'espace public du programme 2024 concernant la commune de Vendenheim tel qu'annexé à la présente.

Vendenheim, le 20 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis SCHAEFFER

Philippe PFRIMMER

